

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'aide à la Commune de GEUDERTHEIM pour la création d'un périscolaire "maternelle"

CP/2020/218

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A320 - Délégation territoriale nord

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre de la co-construction au titre du Fonds de développement et d'attractivité, le Département, la Communauté de communes de la Basse-Zorn et la Commune de Geudertheim ont décidé de s'associer et de soutenir la création du projet de périscolaire « maternelle » à Geudertheim.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer une contribution financière du Département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la commune de Geudertheim pour la création d'un périscolaire « maternelle ».

Le Contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

1. Contexte et ambition du projet :

L'offre de services pour l'enfance constitue l'un des premiers leviers d'attractivité d'un territoire. Sur le territoire Nord, l'offre de services pour la petite enfance est globalement satisfaisante, mais les capacités d'accueil dans le mode de garde privilégié par les parents ne répondent pas toujours à la demande.

La Commune de Geudertheim entreprend de renforcer la qualité de son offre de service périscolaire, par la délocalisation du périscolaire et de l'école maternelle préexistants, tout en restant en cœur de village. Elle ambitionne de faire de cet accueil un lieu de vie central pour l'ensemble des familles de la commune, facilitant notamment l'intégration des nouveaux habitants.

2. Description du projet :

Le projet porte sur la construction d'un périscolaire « maternelle » avec une ouverture prévue pour l'année scolaire 2021/2022 :

- un périscolaire pour les écoliers de 3 à 6 ans (80 repas par jour en moyenne - environ 301m²)
- des espaces extérieurs (cour, préau, dépose minute, parking, espaces de circulation - environ 815 m²).

Par ailleurs, la commune réalisera sur le même site une nouvelle école maternelle comprenant 4 classes maternelles (2 classes Petits, 1 classe Moyens, 1 classe Grands - environ 660 m².)

3. Les engagements des partenaires :

Le détail des engagements de chacun est développé dans l'article 3 du projet de Convention partenariale, joint en annexe au présent rapport.

Parmi les 6 engagements réciproques dans le champ de l'enfance et de la jeunesse pour l'accompagnement des projets de périscolaires, soumis au porteur de projet par le Département, **la Commune** s'engage à approfondir et à développer les 3 thématiques suivantes :

1. Construire et renforcer le projet éducatif sur les thèmes du bilinguisme, et du développement durable et de l'environnement ;
2. Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels (AMAT) ;
3. Construire un programme partenarial d'actions et d'animations de soutien à la parentalité.

La **Communauté de communes de la Basse-Zorn** quant à elle, contribuera, dans la limite de ses compétences et selon les orientations du « Projet de territoire 2030 » approuvé en janvier 2020, à financer et à accompagner le projet dans les domaines suivants :

- Bilinguisme
- Environnement et développement durable
- Petite Enfance
- Pacte Social Local « Petite Enfance » Brumath/Basse-Zorn.

Le **Département**, outre son aide financière détaillée au point 4 du présent rapport, accompagne le projet et met à disposition gracieuse son expertise et son ingénierie en lien avec les compétences du Département et de ses politiques Enfance-Famille-Jeunesse, ainsi qu'en termes d'insertion et d'emploi.

Ce projet répond à plusieurs enjeux et objectifs opérationnels du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord, à savoir :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public : répondre aux besoins en matière d'accueil périscolaire ;
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité : jouer la carte de l'authenticité du territoire, et faire vivre le bilinguisme.

4. Proposition de financement :

Le coût du projet de création d'un périscolaire et école « maternelle » à Geudertheim

s'élève à 2 831 499€ (hors acquisitions foncières et frais afférents)

Les surfaces allouées au périscolaire représentent 360 m² soit 33% des surfaces totales. De ce fait, l'assiette éligible pour le Département relative au périscolaire s'élève à 1 001 395 € €HT correspondant à 33% des dépenses, sauf pour le 1^{er} équipement du périscolaire où la totalité des dépenses est prise en compte dans l'assiette éligible.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à hauteur de 20% de l'assiette éligible précitée, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, soit 200 279€.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	19 090 821,00 €	200 279,00 €

Le plan de financement du projet global Ecole et Périscolaire est présenté ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Diagnosics - Sondage de sol – plan topographique	9 588€	Etat DETR	650 000€
Etude de faisabilité et assistance à MOU	17 775€	CAF	240 000€
Frais de concours	19 483€	CCBZ Fonds de concours	150 000€
Honoraires maîtrise d'œuvre	355 041€	Département du Bas-Rhin	200 279€
Travaux	2 298 000€	Région	100 000€
Mission contrôle technique et SPS	11 612€		
Parking vélos	20 000€		
1 ^{er} équipement périscolaire	100 000€	Autofinancement	1 491 220€
TOTAL	2 831 499 €		2 831 499€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au renforcement de l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord à travers la création d'un périscolaire « maternelle » à Geudertheim ;*
- *de mobiliser, dans le cadre de ses compétences, son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes de la Basse-Zorn, et la commune de Geudertheim, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;*
- *d'attribuer une subvention d'investissement, au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement, de 200 279 € à la commune de Geudertheim, porteur du projet, pour la création d'un périscolaire « maternelle » ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la commune de Geudertheim, destinée à permettre le versement de la subvention correspondante, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY